2023, année européenne des compétences



Thematique

Type d'actualité

En direct de Bruxelles

La Présidente de la Commission européenne Ursula von der Leyen a annoncé en septembre dernier lors de son discours annuel sur l'état de l'Union que l'année 2023 serait l'année européenne des compétences.

A la suite de cette annonce de la Présidente, la Commission européenne a publié le 12 octobre une proposition législative visant à faire de l'année 2023 l'année européenne des compétences. Cette proposition vise à renforcer l'adéquation entre les besoins liés aux transitions écologiques et numériques et les compétences des travailleurs, donner un nouvel élan à l'apprentissage tout au long de la vie, attirer de nouveaux talents et augmenter ainsi la compétitivité de l'économie européenne.

Pour rappel, les années européennes sont des campagnes de sensibilisation pour donner durant une année entière de la visibilité à l'échelle européenne à un sujet jugé prioritaire par l'Union européenne.

Tout au long de cette année, les différentes institutions européennes et parties prenantes sur le territoire européen organisent des événements pour sensibiliser, informer, encourager le débat et le dialogue, et attirer l'attention des gouvernements nationaux. Cela peut également être l'occasion pour la Commission de proposer des financements supplémentaires ou de flécher une enveloppe de certains fonds et programmes sur le sujet mis en avant.

L'année 2022 a été dédiée à la jeunesse. De nombreux événements labellisés ont permis de mettre en avant l'importance de la jeunesse pour construire l'avenir et répondre aux enjeux écologiques, inclusifs et numériques. Environ 8000 activités dans plus de 50 pays ont été enregistrées sur la plateforme. Cette thématique a même dépassé les frontières de l'UE avec des activités proposées également dans les pays partenaires.

2021 était l'année européenne du rail, l'occasion de promouvoir le transport ferroviaire comme mode de transport durable, innovant et sûr. Un train

spécial avait d'ailleurs parcouru l'Europe en septembre 2021, en passant par 100 villes de 26 pays différents à la rencontre les citoyens européens.

Partant du constat que les trois quarts des entreprises européennes disent avoir des difficultés à trouver des salariés avec des compétences adaptées à leurs besoins et que seulement 37% des adultes disent suivre une formation sur une base régulière, la Commission européenne souhaite mettre en avant la nécessité pour les citoyens de développer des compétences pour s'adapter à l'évolution du marché du travail. L'année européenne des compétences sera ainsi l'occasion de mettre en lumière l'intérêt de l'apprentissage tout au long de la vie en soutenant les investissements dans la formation et le renforcement des compétences, en faisant en sorte que les compétences développées soient en lien avec les besoins du marché du travail et les aspirations des citoyens, et en se donnant les moyens d'attirer les talents.

Tout au long de l'année, différentes initiatives déjà lancées par la Commission pourront contribuer à atteindre ces objectifs, notamment :

- La *stratégie européenne en matière de compétences*, présentée en 2020 par la Commission européenne afin de mettre en lien les compétences avec les enjeux de compétitivité durable, d'équité sociale et de résilience ;
- Le *pacte sur les compétences*, une initiative destinée à toutes les entités qui s'intéressent à ce sujet (autorités publiques, entreprises, partenaires sociaux, services de l'emploi…) et souhaitent s'engager à travers un réseau d'échange. Plus de 1000 membres ont adhérer à la charte commune et bénéficient à une plateforme de mise en réseau, d'outils dédiés et d'appui technique.

Pour soutenir ces actions, la Commission souhaite s'appuyer sur les financements existants : Fonds social européen +, Horizon Europe, Europe numérique, Erasmus+ …

La proposition législative est maintenant entre les mains du Parlement européen et du Conseil. La Commission européenne a également lancé une consultation sur sa proposition pour l'Année européenne des compétences. Les parties prenantes intéressées peuvent donner leur avis jusqu'au 14 décembre 2022.

Pour plus d'informations :